



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOMME-VESLE
EN DATE DU 20 FEVRIER 2024**

www.somme-vesle.fr

Date de convocation : 14 février 2024

Sous la présidence de Freddy MELLET, Maire

Secrétaire de séance : Julien CLOWEZ

Membres présents : MELLET Freddy, CLOWEZ Julien, COLLERY Benoît, DENOYELLE Charline, DUPUIS Michaël, GIROD Sébastien, LE ROSSIGNOL Tatiana, ROUX Sébastien, WERLÉ Lionel

Absent excusé : Julien MAS

Procuration : 1

Quorum : 6

Ouverture de la séance : M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Ordre du jour de la séance :

Délibérations :

• **Délibération n° 2024_02_001 : Attribution de la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

M. le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 21 novembre 2023, il avait été élaboré le « projet » de délibération, qui a été soumis ensuite à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

Celui-ci a rendu un avis favorable le 6 février 2024. La délibération peut donc être votée par la commune.

Cette délibération attribuera une prime de 320 Euros à Julie GOBILLARD, et de 80 Euros à Martine MANDIN, toutes deux employées par la commune aux dates mentionnées dans la circulaire ministérielle, et pouvant donc prétendre à cette prime exceptionnelle.

ADOPTÉE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2024_02_002 : Dépense d'investissement anticipée**

M. le Maire explique la nécessité de délibérer pour autoriser la dépense suivante :

Dépense / Investissement / Article 2152, Installations de voirie :

« Fourniture de platines » pour les passages piétons communaux, pour un montant de 93 €.

Les dépenses d'investissement se produisant avant le vote du budget doivent être votées en Conseil.

ADOPTÉE : UNANIMITÉ

Informations :

• **Situation financière de la commune, et Débat d'orientation budgétaire :**

Le compte-rendu de M. JOUNIAUX n'étant pas globalement négatif, il semblait que la commune avait les moyens de financer d'autres projets. Cependant cette étude était une vision élargie et comparative avec des communes de même type. Une étude approfondie des résultats 2023 en lumière la nécessité de conserver un capital pour rembourser le prêt-relais en 2025. Et de ce fait, de ne pas faire de grosses dépenses d'investissement. Les dépenses

d'enfouissement de réseau et d'extension de réseau seront probablement les seules dépenses programmées pour 2024. La question d'un emprunt se pose.

- **Repas des anciens :**

La date a été fixée au samedi 23 mars 2024. Il est convenu de fixer un prix de 15 Euros par tête. Les menus fournis par « Déport Traiteur » sont soumis au choix des conseillers (les amuse-bouche seront confectionnés par Mme MANDIN, le plat ainsi que le fromage et le dessert proviendront de « Déport Traiteur »). Le choix se porte sur le Baeckeofe, et pour le dessert, sur une tarte aux pommes avec glace vanille.

- **Assainissement de la Salle Polyvalente :**

M. CLOWEZ explique quelle est la conclusion de la réunion entre Mme KESTLER, M. COPP, M. ROMELOT et M. MAS, jeudi 8 février. Il a été conclu que les dimensions de la fosse étaient bonnes. Que les cunettes et regards seraient réparés par M. COPP dans la semaine suivante (ce qui a été fait), et que l'évacuation secondaire en toiture serait réalisée au moyen d'une tuile à douille le plus tôt possible.

Plusieurs conseillers relèvent et regrettent le manque de sérieux et de professionnalisme de l'architecte, dont c'était le devoir de veiller à ce que les travaux se fassent dans le bon ordre.

- **Chantier d'extension du réseau d'eau en cours :**

La question de son achèvement est posée par une habitante qui a pris contact avec M. ROUX. Il est décidé de prendre contact avec Véolia afin d'en savoir plus. Mme DENOYELLE a relevé des incohérences sur le chantier, et une exécution des travaux qui porte au doute quant à leur rigueur.

- **Assemblée Générale de l'Ecole de La Fontaine à COURTISOLS :**

M. DUPUIS fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Ecole La Fontaine de Courtisols, qui a eu lieu dans la même journée. Celle-ci projette de fermer une classe et de passer à une classe « mixte », afin de préserver le fonctionnement de l'école.

- **Déchets verts du Cimetière :**

Mme DENOYELLE évoque les poubelles pleines du cimetière et propose de commander un composteur au SYMSEM, puisque les communes ont l'obligation de disposer d'un composteur depuis janvier 2024. M. COLLERY offre d'y passer toutes les semaines afin de débarrasser les poubelles des déchets verts et de les emmener à la déchetterie. Pour ce qui est des papiers et plastiques, ils resteront dans les poubelles, qui seront ensuite triées régulièrement.

Le prochain Conseil est fixé au mardi 26 mars 2024.

La séance est levée à 22h05.

Observations	Signature
	